

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 juin 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1496

présenté par

M. Mamère, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Auroi, Mme Attard, Mme Bonneton, M. Coronado,  
Mme Duflot, M. Noguès, M. Roumégas et Mme Sas

à l'amendement n° 1470 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 24**

Supprimer l'alinéa 13.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement de suppression a pour objectif de revenir à la stricte rédaction de la Convention de New-York, (tout en conservant l'ajout positif de lutte contre les « fonds-vautours »). En effet, demander une renonciation expresse et spéciale des États concernés nuit de façon évidente au dispositif de lutte contre les biens mal acquis.